



## Ordre du jour

A – Salutations.....	1
B – Mesures sanitaires.....	2
C – Excusés.....	2
D – Pensée aux membres et amis disparus.....	3
2 – Réception des jeunes titrés de l’association.....	3
3 – Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale 2019.....	3
A – Introduction.....	3
B – Chasse aux oeufs.....	3
C – Fête des voisins.....	4
D – Bal de l’Eté.....	4
E – Route gourmande.....	4
F – Brisolée.....	4
F – Période de Noël.....	4
G – Programme 2020.....	4
H – Voisinage.....	5
I – Nouvelle identité visuelle.....	5
J – Passerelle de Chailly.....	5
K – Locations de la Foge.....	5
L – Concert d’Elton John.....	5
5 – Rapport du caissier.....	5
6 – Rapport des vérificateurs.....	6
7 – Acceptation des rapports.....	6
8 – Élection des vérificateurs.....	6
9 – Élection du comité et du président.....	7
10 – Présentation des dossiers traités par le comité en 2019.....	7
A – Toiles de couverture.....	7
B – Suivi des divers projets communaux dans notre région.....	7
12 – Propositions individuelles.....	9





## A – Salutations

Le président souhaite la bienvenue à :

- Mme Irina Gote, conseillère municipale
- MM. Jean-Baptiste Piemontesi, Olivier Gfeller et Christian Neukomm, conseillers municipaux
- M. Patrick Aubort, chef du service de voirie et espaces verts
- M. Pierre-André Carel, agent de proximité de l'ASR
- M. Raymond Roch, ancien président de notre association
- M. Daniel Martin de la société villageoise de Brent et environs
- M. Grégoire Braissant et Mme Marlyse Blaser, resp. président et secrétaire de la FSG Chailly
- M. Alain Crisinel, de la société de développement de Chernex
- M. Edouard Fontannaz, de la société des intérêts de Tavel
- M. Michel Aubry, de l'association des intérêts de la vieille ville de Montreux
- Mme Serena Beck de l'hôtel de Chailly

## B – Mesures sanitaires

En raison de la situation sanitaire actuelle, le comité a délocalisé notre assemblée générale en vue de respecter au maximum les distances sociales. Il tient à remercier chaleureusement l'équipe du boulodrome de Chailly, et notamment M. Dumas pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et pour leur collaboration sans faille. Elle est applaudie. Le président rappelle les règles sanitaires, à savoir que les masques sont obligatoires lors des déplacements et sont recommandés lorsque les participants sont assis en respectant la distance d'un mètre et demi environ. Pour les raisons évoquées, le comité déroge cette année à l'article 9 de nos statuts qui prévoit la tenue de l'assemblée générale lors du premier semestre. En espérant qu'il n'y ait pas d'objection car le président n'a pas d'autre solution à proposer à l'assemblée.

## C – Excusés

Les personnes suivantes se sont excusées :

- M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux et conseiller national
- Mme Jacqueline Pellet, conseillère municipale
- M. Caleb Walther, conseiller municipal
- M. Philippe Borlat, ancien président de l'association
- M. Gérald Yersin, président de la société des intérêts du Vallon de Villard
- M. Yves Bianchi, président de l'association des intérêts de Territet
- M. Laurent Gillard, président de la société de développement de Caux
- Mme Sandra Sphan, membre de l'association
- Mme Corinne Wider, ancienne présidente de notre association
- Mme Patrizia Zingrich, représentante du corps enseignant de Chailly
- M. Jean-Louis Salamin, membre de l'association
- M. William Sternheimer caissier de notre association
- M. Jeff La Rosa, membre de notre comité
- M. Alain Borlat, membre
- M. Jean-Pierre Riesen, membre
- M. Thierry Ducraux, membre
- Mme Alexandra Droguet, membre
- Mme Mahtab Guex, responsable des locations à la Foge



D – Pensée aux membres et amis disparus

En mémoire des membres et amis qui nous ont quittés durant l'année 2019, le président demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

## 2 – Réception des jeunes titrés de l'association

Comme de coutume, nous souhaitons récompenser les jeunes qui ont su se démarquer dans leur domaine respectif. Après notre appel lancé au travers de la convocation à cette assemblée, nous n'avons pas eu d'autres retours que ceux de la FSG Chailly dont les jeunes membres se sont comme d'habitude distingués par de très bons résultats. En raison de la situation sanitaire, nous avons décidé de ne pas inviter ces jeunes à recevoir leurs petites attentions ce soir mais nous les remettons au président de la FSG Chailly, M. Grégoire Braissant

Mme Blaser énumère la liste des gymnases méritants :

### **Athlétisme**

- Alex Pascuali obtient la médaille de bronze lors de la qualification vaudoise à Morges en catégorie 18-19 ans
- Ridge Kerim obtient la médaille d'argent lors du même concours ainsi que le titre de champion vaudois lors de la finale Vaudoise à Epalinges.

### **Gymnastique & Danse jeunesse**

En test FSG Niveau 1a, Lania Sannier :

- la médaille de bronze lors du 1<sup>er</sup> challenge gym-tests
- la médaille de bronze lors du 2<sup>ème</sup> challenge gym-tests
- la médaille d'argent lors du Championnat vaudois

En test FSG 2b, Alissia Smolovik a remporté :

- la médaille d'or lors de la Coupe de printemps,
- la médaille de bronze lors du 1<sup>er</sup> challenge gym-tests
- la médaille d'or lors du 2<sup>ème</sup> challenge gym-tests
- Pour finir, elle obtient le titre de championne vaudoise lors des finales.

### **Gymnastique & Danse Actives**

En test 4, Pauline Gagg :

- médaille de bronze lors de la Coupe de printemps

En test 5, Laetitia Sager :

- médaille d'argent lors du 1<sup>er</sup> challenge gym test
- médaille d'or lors du 2<sup>ème</sup> challenge gym test

En test 6 Estelle Gétaz :

- médaille de bronze lors de la Coupe de printemps

En test 6, Laetitia Guntz :

- la médaille d'argent lors du 1<sup>er</sup> challenge gym-tests
- la médaille d'or lors du 2<sup>ème</sup> challenge gym-tests et
- la médaille d'argent lors du Championnat vaudois.

En test 7, Lorène Bernet :

- médaille d'argent lors de la Coupe de printemps

En classement par équipe ce groupe a obtenue

- la 1<sup>ère</sup> place au classement par équipes lors du 2<sup>ème</sup> challenge gym-tests
- et la 3<sup>ème</sup> place au classement par équipes lors du Championnat vaudois.



En concours de société avec une production aux ballons, elles obtiennent la 3<sup>ème</sup> place lors du championnat vaudois de société.

#### **Groupe filles 7-12 ans**

- le titre de championnes vaudoises du parcours de gymnastique (17 gymnastes)

Dans le cas où d'autres résultats ne nous auraient pas été communiqués, ils peuvent être transmis au comité et les personnes seront également récompensées.

### 3 – Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2019

Comme indiqué sur la convocation, le procès-verbal ne sera pas relu ce soir. Les membres avaient la possibilité de le demander par avance et il est également disponible vers la liste de présence. Le procès-verbal de l'assemblée générale 2019 est donc accepté et Mme Aubort est remerciée pour sa rédaction.

### 4 – Rapport du président

#### A – Introduction

Le comité de l'association laisse derrière lui une année 2019 riche en activités, en engagement et en bonne humeur ! Durant cette année, le comité, formé de ses 7 membres, s'est réuni en séances ordinaires à 9 reprises et a organisé avec grand plaisir quelques 10 manifestations. Voici un petit retour sur l'année écoulée :

#### B – Chasse aux oeufs

Pour cette deuxième édition, ce fut à nouveau une réussite ! C'est dans la bonne humeur que les enfants se sont mis en chasse des oeufs dissimulés dans les alentours de la Foge. La simplicité et la convivialité étaient au rendez-vous.

#### C – Fête des voisins

Selon l'organisation de la commune de Montreux, cette manifestation était déjà menée par les habitants les années précédentes. Cette année, pas de révolution donc mais l'AIC à simplement joué le rôle d'intermédiaire en s'occupant des démarches d'organisation et en mettant un peu de matériel à disposition, notamment le grill. La grande cohésion entre les habitants démontre, s'il le fallait, un esprit villageois, bien ancré à Chailly.

#### D – Bal de l'été

Dans le sillage de la fête de la musique organisée en 2018, ce bal de l'été était en quelque sorte une mini fête au village. La présence du Corps de Musique Montreux-Clarens en début de soirée a été très appréciée. Ensuite, un groupe de musique a mis une folle ambiance ! Les estomacs ont été gâtés grâce au chili con carne de Karine Aymonier, qui est remerciée. De plus, la météo était de la partie et la soirée a été belle.





#### E – Route gourmande

A notre grand regret, et exceptionnellement, le comité n'a pas pris part à l'organisation de la route gourmande par manque d'effectif durant le week-end du Jeûne fédéral.

Nous nous sommes permis de faire part de notre mécontentement au comité d'organisation de la route car la modification de la date ne nous a simplement pas été communiquée. Nous avons également confirmé que malgré ce petit désagrément et notre absence cette année, notre volonté de continuer la collaboration pour les années futures est totale.

#### F – Brisolée

La traditionnelle brisolée n'a pas manqué à l'appel et ce fut comme d'habitude une soirée très appréciée. Quelques personnes ont émis le souhait d'organiser cette manifestation au village. Ceci sera discuté en comité lors d'une prochaine séance.

#### F – Période de Noël

Lors de cette période de l'Avent, nous avons reconduit l'organisation d'un vin chaud pour le quartier des Crêtes, ainsi que celui de Baugy sous une pluie battante. Heureusement, nous avons été accueillis par Mme Spinosi au sec dans son magnifique et méconnu caveau. Encore un immense merci à elle. Ces deux soirées ont été très appréciées des habitants.

Le père-Noël était bien présent tout comme « l'équipe de la soupe », MM. Zbinden et Cochard, qui nous ont préparé une soupe aux pois merveilleuse comme chaque année. Le collège de Chailly est également remercié pour la participation de ses élèves.

Les décorations lumineuses présentes sur la Rue du Bourg et la Rue des Fontaines ont été renouvelées par la commune de Montreux. Nous avons eu la chance de pouvoir choisir les nouveaux modèles et de les voir acquis, installés, désinstallés et stockés aux frais de la commune de Montreux selon le nouveau concept instauré. Nous la remercions chaleureusement pour la liberté qui nous a été offerte.

#### G – Programme 2020

Le programme 2020 de nos activités a naturellement été entièrement chamboulé par les restrictions sanitaires. Toutes les manifestations prévues jusqu'à ce jour ont été annulées et les manifestations restantes sont reconsidérées en temps voulu en fonction de l'évolution de la situation.

#### H – Voisinage

Le comité tient à remercier chaleureusement les familles Droguet et Aubort qui nous laissent disposer de leur propriété pour le bien de nos manifestations.

#### I – Nouvelle identité visuelle

Nous avons mandaté M. Ivan Savicev, de la société Ismedia consulting, pour élaborer un nouveau logo pour notre association. Ce logo au design modernisé met en évidence 4 éléments essentiels de nos villages et de leur environs, à savoir le collège de Chailly, le château des Crêtes, une fontaine et des vignes. Il a été approuvé par le comité à l'unanimité et a reçu d'excellentes critiques lors de ses premières utilisations.

#### J – Passerelle de Chailly

L'événement ne vous avait pas échappé, le 26 août 2019 un camion heurtait la passerelle de Derray la Cor, entraînant sa déconstruction immédiate. Sa reconstruction provisoire a été exécutée dans le





courant du mois de décembre, ce qui est un délai remarquable de la part de l'OFROU. L'AIC s'est fortement engagée pour confirmer la nécessité de cette reconstruction dans les meilleurs délais et a trouvé un soutien inconditionnel auprès de la commune de Montreux.

#### K – Locations de la Foge

La gestion des locations de la salle de la Foge est toujours en main des Intérêts de Chailly, au prix d'éternels conflits de voisinage que nous nous efforçons de régler au mieux.

Cette tâche est gérée par Mme Guex que l'assemblée applaudit pour son travail. Une petite attention lui sera remise ultérieurement.

#### L – Concert d'Elton John

Bien que l'AIC n'ait aucunement été impliquée dans cet événement, le président mentionne un événement qui a marqué l'année 2019 à Chailly à savoir la venue d'Elton John au Stade de la Saussaz le 29 juin 2019. Bon nombre d'habitants de Chailly se sont régalés depuis leur balcon ou leur terrasse. C'est une soirée que même les irritations provoquées par des amendes distribuées sur quelques pare-brise des habitants en détresse de places de parc ne pourront nous faire oublier.

## 5 – Rapport du caissier

L'exercice 2019 a été un bon exercice également du point de vue comptable.

Sur l'ensemble de l'année, les produits représentent CHF 19'944.95 et les charges y compris amortissement totalisent CHF 18'822.23, ce qui produit un bénéfice net de CHF 1'122.72.

Les amortissements équivalent à CHF 1'872.00 et comprennent 10 % du montant des socles pour le projet de toiles de couvertures et 20 % des équipements de la Foge.

Les cotisations ont augmenté de manière réjouissante de CHF 475.00 pour un total de CHF 4'100.00.

Les locations de la Foge, pour la deuxième année d'exploitation depuis notre reprise en main, laissent un bénéfice de CHF 3'754.95. Cette salle est très demandée et est louée presque tous les week-ends, à l'exception des vacances scolaires.

Le résultat des manifestations, dont vous pouvez voir le détail pour certaines d'entre elles, n'est pas comparable à l'exercice précédent en raison de la non-participation à la route gourmande. L'ensemble des manifestations laisse un déficit important de CHF 3'607.10. Ceci s'explique par le fait que la plupart de nos manifestations sont offertes et sont habituellement compensées presque exclusivement par le bénéfice de la route gourmande. Notons également que les gens se montrent particulièrement généreux lors de nos manifestations et laissent volontiers des dons.

Du côté du bilan, les comptes d'actifs et passifs transitoires comportent des factures payées en dehors de l'exercice comptable, l'estimation de la part variable du versement de la taxe de séjour qui est calculée après le bouclage des comptes, des locations du pavillon de la Foge reçues d'avance, ainsi que la rétribution de 25 % sur les locations et la facture des charges du pavillon versée en 2020 à la commune de Montreux.

Enfin, le bénéfice de l'exercice 2019 de CHF 1'122.72 sera, avec votre consentement, porté au capital.



## 6 – Rapport des vérificateurs

Le président passe la parole à M. Pilloud.

M. Pilloud informe que M. Roch et lui-même ont procédé à la vérification des comptes 2019 le 06.10.2020. M. Borlat a malheureusement eu un empêchement de dernière minute, ce qui ne nous a pas laissé le temps de contacter le suppléant.

Ils ont trouvé les comptes exacts et ont pu consulter toutes les pièces comptables demandées. Ils remercient le caissier pour son travail durant toute l'année.

Ils proposent à l'assemblée de :

- Approuver les comptes de l'exercice 2019
- Donner décharge au caissier et au comité pour la gestion de l'exercice 2019
- Donner décharge aux vérificateurs et de prendre acte du présent rapport.

## 7 – Acceptation des rapports

Les rapports du caissier et des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

## 8 – Élection des vérificateurs

M. Pilloud, 1<sup>er</sup> vérificateur, est désormais libérée de cette tâche. M. Borlat devient 1<sup>er</sup> vérificateur malgré son absence ce soir et M. Dedominici 2<sup>ème</sup> vérificateur.

M. Michael Droguet est élu vérificateur suppléant, avec nos remerciements.

## 9 – Élection du comité et du président

M. William Sternheimer, qui a œuvré comme caissier durant environ 2 ans a décidé de démissionner. En effet, ses contraintes familiales, professionnelles et associatives n'étaient plus compatibles avec son activité dans notre comité. Nous le remercions chaleureusement pour le travail accompli et pour sa bonne humeur permanente ! Nous lui remettrons ultérieurement un petit présent. Cette décision a été communiquée le 3 septembre 2020, mais nous saisissons l'occasion de cette assemblée générale 2019 tardive pour procéder à l'élection d'un ou d'une caissier-ère pour l'année en cours. Mme Karine Aymonier, membre du comité, s'est proposée pour reprendre cette tâche.

Néanmoins, le président rappelle que si quelqu'un souhaite présenter sa candidature en tant que caissier-ère ou membre du comité puisqu'une septième place est à pourvoir, la porte lui est grande ouverte.

Il propose donc à l'assemblée d'élire le comité avec la composition suivante :

- M. Yannick Guex, vice-président
- Mme Elisabeth Aubort, secrétaire
- Mme Karine Aymonier, caissière
- M. Gian-Franco La Rosa, membre actif



- Mme Lene Dupertuis, membre active
- M. Samuel Roch, président

Le comité continuera à chercher activement un-e septième membre et espère avoir le plaisir de le/la présenter lors de la prochaine assemblée.

Le comité est élu à l'unanimité, le président remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 10 – Présentation des dossiers traités par le comité en 2019

### A – Toiles de couverture

Lors de notre assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 2018, nous avons donné notre accord pour la réalisation d'un projet de toile de couverture amovible sur la Rue des Fontaines.

Le président profite de l'occasion pour informer l'assemblée que ce projet, malgré le temps important qu'il a fallu pour le mener à bien, est à ce jour réalisé. Nous avons reçu le matériel et avons procédé au 1<sup>er</sup> montage avec les fournisseurs le 29 juillet dernier.

Cette toile, bien que relativement lourde, s'avère tout à fait conforme à nos attentes et peut être montée et démontée sans l'intervention d'aucune machine avec une équipe de 4 à 5 personnes.

Elle aurait dû être utilisée pour diverses manifestations cette année déjà, mais son inauguration sera agendée l'an prochain, nous l'espérons tous.

### B – Suivi des divers projets communaux dans notre région

Les autres sujets qui nous ont occupés durant l'année sont en lien direct avec la commune. Il s'agit des points suivants, pour lesquels le président va passer la parole à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux. Les questions pourront être posées à la fin de l'intervention :

#### 1. Qu'en est-il de la réalisation de la zone 30Km/h dans le bourg annoncée pour fin 2019 ?

M. Christian Neukomm adresse les salutations de la municipalité. Pour mettre en place une zone 30, il faut avoir une zone 50 avant. Cela nécessite des transactions à mener avec la commune de Blonay. Le préavis devra être validé par les 2 conseils communaux. Une vingtaine de places de parc est prévue à la sortie du village en direction de Blonay. La réalisation est prévue pour 2022. Sur le principe, les choses sont acquises. M. Jean-Michel Dormond pense qu'on peut sans autre passer d'une zone 80 km/h à une zone 30 km/h. M. Neukomm rappelle que le canton est très strict sur la réglementation des vitesses.

Selon la demande d'un riverain, que nous avons relayée à la commune, l'intégration des Chemins de Forchex et des Vignerons dans la zone 30 km/h est-elle possible selon les mesures de vitesse qui ont été réalisées début 2020 ? La ville a opéré des mesures et a constaté que dans ces zones, les voitures roulent aux environs de 30 km/h.

Mme Spinosi a également la même demande pour le Chemin du Crépon. Elle relève qu'il y a souvent beaucoup d'enfants qui se rendent à l'école, notamment autour de la fontaine. Cette route pourrait être intégrée à une demande d'une autre zone 30 qui pourrait être adressée au canton.

#### 2. Qu'en est-il de la réalisation du réaménagement du carrefour de Chailly annoncé pour fin 2019 ?

Les feux à la sortie de l'autoroute sont obsolètes et quasiment impossibles à réparer. Tout le principe est à repenser. L'idée est d'analyser les flux jusqu'au carrefour de la Saussaz, en



tenant compte de l'avancement du projet des grands prés. La pré-sélection pour tourner à gauche en montant serait supprimée. Le projet est à l'étude auprès du canton. Le préavis devrait être déposé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. En raison de la crise sanitaire, tous les programmes ont été retardés. Un giratoire n'est pas envisageable à la place. Le projet a été présenté au comité il y a quelques temps et le principe semble fonctionnel.

Mme Brigitte Hofer déplore les nuisances sonores, en particulier après la période de semi-confinement. M. Piemontesi relève que la situation a été amplifiée durant les derniers temps et le sujet a été abordé lors du dernier conseil communal. Quelques automobilistes ont fait des rodéos. Pour tenter de remédier à ce problème, les patrouilles de police ont mis de nombreuses contraventions. Nous sommes peu outillés pour faire face à ce problème. Des radars anti-bruit sont en test. Malheureusement, il n'est pas possible d'amender sur la base des nuisances sonores. On peut aussi envisager de mettre en place des zones 30 km/h de nuit.

3. Pouvez-vous nous informer sur l'avancement et la planification du projet des Grand Prés ?

Le projet a été mis à l'enquête et il y a eu de nombreuses oppositions (liées au bruit, au manque d'espaces verts, etc.). Les gabarits restent tant que l'enquête est en cours. M. Dedominici se demande si des études ont été menées sur le potentiel d'habitants. Cela représente plus de 200 appartements, dont en tous cas la moitié serait à loyer modéré. Il y aura 2 commerces, une crèche garderie et un espace communautaire. M. Bonjour demande si le projet est impacté par le PGA. M. Neukomm lui répond que non, car il est conforme au droit fédéral.

4. Qu'en est-il du projet d'extension du collège de Chailly ?

M. Walter étant excusé, Mme Gote prend la parole. Elle informe que le projet n'étant pas nécessaire dans l'immédiat, il est mis de côté pour le moment. Mme Blaser pense que c'est nécessaire, si on imagine que des familles vont venir prochainement. Mme Gote lui répond que la réflexion se poursuivra si le projet des grands prés aboutit. Mme Blaser déplore des problèmes de transports : à certaines heures, les bus 204 sont pleins. La municipalité travaille sur des planifications scolaires d'ici à 2027.

5. Pouvez-vous nous informer au sujet du projet de remise en conformité et agrandissement du bassin de la foge ?

Le préavis a passé la rampe du conseil. Il est mis à l'enquête depuis le 7 octobre pour un mois. Si tout se déroule comme prévu, les travaux pourront être faits dans le courant du printemps prochain. Le volume de la piscine devrait être augmenté de 50 % et des jeux d'eau devraient être ajoutés sur la pelouse. Mme Gote propose que la municipalité réponde par écrit aux demandes du comité. Le projet est visible au service des travaux.

6. Après nos nombreuses demandes, la réalisation d'un passage piétons reliant le bourg au P+R est-il souhaité par la Commune ?

M. Bergonzo a repris contact avec la DGMR et l'OFROU. L'axe est beaucoup trop large et cela est contre-productif car cela coupe les flux de circulation. Nous n'aurons donc jamais la



possibilité d'y intégrer un passage pour les piétons. Le président se permet d'insister car il y a ce genre de passage au rond-point du Modern Times à Vevey. Toutefois, le comité en prend bonne note.

7. Comment l'utilisation de P+R est-elle évaluée actuellement par la commune, quelle est l'évolution depuis sa création et quelles sont les perspectives et éventuelles modifications ?

Le parking n'est actuellement pas pris d'assaut, car la politique de tarifs de parking de la ville est relativement avantageuse. La municipalité discute la possibilité d'allouer une partie des places aux habitants et aux personnes qui font du co-voiturage.

## 12 – Propositions individuelles

- Mme Blaser déplore l'état du chemin qui monte de la Saussaz au collège de Chailly, ainsi que de la route de la Saussaz, devant le bâtiment du numéro 8. Il n'y a pas beaucoup de lumières.
- Mme Comtesse déplore l'état de la gouttière au-dessus de la place de jeux à Planchamp Dessous.
- M. Fontannaz demande ce qu'il en est des constructions prévues sur le chemin des Riettes. M. Neukomm en prend note et répondra directement à M. Fontannaz.
- M. Savicev demande ce qu'il en est de la construction de couverts devant les écoles. Le projet a été refusé par le conseil communal.
- Mme Aymonier déplore l'état déplorable de la cour de récréation. La municipalité en prend note.
- Une membre signale qu'au chemin de Baugy, il y a du lierre qui déborde sur la route mais le propriétaire ne s'en occupe pas. Au chemin des Crêtes (anciennement propriété de la famille Tschumy), le fauchage ne s'est pas fait. La commune ne peut pas intervenir, tant que cela n'empiète pas sur la voie publique. La membre déplore aussi le problème de chiens au Chemin des Crêtes, laissés un peu à l'abandon.

M. Pilloud se demande si la propriété sise à l'angle du Chemin de Mme de Warrens et aux Bosquets de Julie (Villa L'Empereur) est toujours à vendre (elle l'est depuis de nombreuses années).

M. Martin apporte les salutations des habitants de Brent. Il a toujours beaucoup de plaisir à venir en voisin. Malheureusement, la foire de Brent a été annulée cette année. Cependant, il y a actuellement une exposition de découpages (faune et flore) à la laiterie. Des flyers sont à disposition sur les tables. En décembre, il y a aura une exposition de peinture de M. Lanzi. La laiterie de Brent est également à louer pour des manifestations (environ 25 à 40 personnes, selon les conditions sanitaires, avec une cuisine). Le nouveau site [www.brent.ch](http://www.brent.ch) est mis en ligne.

M. Piemontesi apporte les salutations de la Municipalité. Il salue le travail du comité, particulièrement actif et solidaire pendant le semi-confinement.



M. Fontannaz apporte les salutations des habitants de Tavel. Les commerces continuent à y être actifs.

Mme Contesse demande ce qu'est devenu le local où se trouvait le duo créatif. Il est actuellement occupé par une auto-école et un salon de coiffure.

M. Roch informe qu'un groupe de travail a été mis sur place pour aider les personnes en isolement et qu'il est possible de faire appel à lui pour faire des courses.

Avant de clore cette assemblée générale, le président informe que le bar est à la disposition et les boissons sont bien sûr offertes. Les membres seront servis par l'équipe du Boulodrome de Chailly que nous remercions encore une fois.

Il rappelle à l'assemblée que le port du masque est obligatoire lors de déplacements et que les boissons doivent être consommées uniquement lorsqu'on est assis à table.

La séance est close à 21h45

